Commune mixte de Cornol
Route des Rangiers 5
Case postale 45
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
Fax : 032/462.31.13
E-mail : admin.cornol@bluewin.ch
CCP : 25-3923-9

Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2015 à 20h15 à la salle de paroisse

Le président, M. Marcel Gaignat ouvre l'assemblée et salue les 20 citoyens présents.

Il excuse M. Philippe Rondez, retenu par des obligations professionnelles.

M. Jean Rondez est nommé scrutateur.

L'ordre du jour paru dans le journal officiel n° 15 du mercredi 29 avril 2015 est modifié, suite à la demande du conseil communal de retirer le point n° 6.

« Prendre connaissance du dossier d'extension et d'amélioration du chauffage aux copeaux de bois. Voter le crédit nécessaire, soit CHF 550'000.--, à couvrir par voie d'emprunt et en partie par l'administration courante, sous réserve de subvention. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ». En effet, des informations de dernières minutes nécessitent quelques compléments d'étude. Ce dossier sera repris certainement lors d'une prochaine assemblée.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2014.

Selon l'article 27 du règlement communal d'organisation, le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et au bureau communal. Il est accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

2) Discuter et voter un crédit de CHF 3'600'000.-- sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

M. Rémy Choulat, conseiller communal, indique que c'est le directeur du collège Thurmann, M. Patrick Bandelier, qui présentera le dossier. L'entrée en matière n'est pas combattue. Ce dernier informe l'assemblée que le crédit à voter est en rapport avec l'horaire continu. Sa présentation est basée sur les 4 principaux thèmes, afin que les citoyens puissent comprendre le pourquoi d'un tel investissement, soit l'horaire continu, le projet de construction d'un restaurant scolaire, la situation financière actuelle, le financement du projet et le restaurant scolaire actuellement. Il donne connaissance donc des avantages d'un horaire continu, comme par exemple une meilleure gestion du temps de l'élève, une augmentation et amélioration des devoirs surveillés, moins de fatigue et de stress, une meilleure qualité du travail et une compatibilité avec le système « Harmo's ». Selon un sondage effectué auprès des parents, il s'avère que ceux-ci pourront choisir entre l'horaire continu et l'horaire actuel. Il indique qu'il n'y a pas de changement au niveau des heures le matin. Les leçons débutent à 08h10 et se terminent à 11h40. Avec l'horaire continu, il y a 55 minutes de pause à midi, ce qui permet d'effectuer une leçon supplémentaire. Avec l'horaire actuel, la pause se passe de 11h40 à 13h35. L'après-midi, la fin des cours a lieu à 15h50, suivie des devoirs surveillés ou cours facultatifs jusqu'à 16h40 pour l'horaire continu et des leçons jusqu'à 16h50 pour l'horaire actuel. L'horaire exact sera adapté pour que tous les

Commune mixte de Cornol
Route des Rangiers 5
Case postale 45
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
Fax : 032/462.31.13
E-mail : admin.cornol@bluewin.ch
CCP : 25-3923-9

élèves aient un transport à disposition soit aux alentours de 16h00 ou 17h00 pour rentrer à la maison. La mise en place de l'horaire continu a été acceptée par le Gouvernement Jurassien et devrait être mis en place pour le mois d'août 2016. L'assemblée des délégués de la communauté de l'école secondaire a accepté le crédit de CHF 3'600'000.-- sous réserve de diverses subventions. M. Patrick Bandelier présente l'avant-projet et les avantages du nouveau bâtiment. Il indique également les coûts. Pour la commune de Cornol, le montant à charge actuel est de CHF 3'286.11 par élève. Par la suite, il sera de CHF 3'445.33. L'écolage du collège de Delémont coûte à ce jour CHF 3'500.-- et la Haute-Sorne CHF 3'720.--. Le prix des repas se situe entre CHF 3.50 à CHF 7.50. Il sera calculé à CHF 5.-- pour l'horaire continu et à CHF 8.50 pour les autres. Le restaurant actuel compte initialement 72 places avec en moyenne 130 repas par jour. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Le conseil communal recommande l'acceptation de ce crédit, ce que font à l'unanimité les citoyens présents.

3) Passer les comptes communaux 2014. Voter les dépassements budgétaires.

C'est M. Alain Gerber, conseiller communal, qui présente les comptes 2014. Il rappelle tout d'abord que le budget prévoyait un déficit de CHF 89'119.-- et indique que les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 64'491.10, malgré des amortissements complémentaires et des provisions. En préambule, il signale effectivement que la commune de Cornol reste en première position selon les chiffres 2013 en ce qui concerne la dette par habitant, mais que les autres critères du rapport du service des communes ne sont pas défavorables, notamment en ce qui concerne le degré d'autofinancement. Preuve en est : c'est que la commune de Cornol ne reçoit plus d'argent du fonds de péréquation financière, mais en verse. Comme les comptes étaient à disposition des citoyens au bureau communal ou pouvaient être consultés sur le site internet, M. Alain Gerber donne les explications concernant les principales différences par rapport au budget et cela chapitre par chapitre par une présentation à l'aide d'un beamer. La grande différence se situe principalement au niveau de l'imposition qui est plus favorable aussi bien pour les personnes physiques que morales, ce qui a permis d'effectuer des amortissements complémentaires et des provisions. Les services communaux sont équilibrés. Il fait part ensuite des principaux investissements consentis en 2014. Toutes les actions ont été dépréciées à CHF 1.--. Il donne lecture des rapports du conseil communal et de la fiduciaire BDO, qui recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. Au vote, l'assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes 2014 et vote les dépassements du budget.

4) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence AVS de la commune de Cornol.

C'est M. Ernest Gerber qui présente ce point. Le règlement en question ayant été déposé durant 20 jours avant l'assemblée communale, ce dernier ne sera pas lu.

Il s'agit d'une simple formalité, soit celle d'abroger le règlement actuellement en vigueur qui date du 25 novembre 1948. Il y a quelques modifications minimes qui répondent aux dispositions légales actuelles. Ce règlement type a été élaboré en collaboration avec la caisse de compensation du canton du Jura et le service des communes. Le nouveau règlement de l'agence communale AVS est accepté à l'unanimité.

Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
Case postale 45
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
Fax : 032/462.31.13
E-mail : admin.cornol@bluewin.ch
CCP : 25-3923-9

5) Prendre connaissance du dossier de réfection du chemin d'accès à la ferme « Derrière Monterri » ban de Courgenay. Voter le crédit nécessaire, soit CHF 120'000.--, à prélever sur l'administration courante, sous réserve de subventions fédérale et cantonale et de participations de la commune de Courgenay et du fermier.

C'est M. Jean-Claude Girardin, conseiller communal, qui présente ce point. Il indique que vu l'état de dégradation du chemin, un projet de réfection a été établi. Le fermier a déjà procédé à plusieurs travaux urgents afin que le tronçon soit praticable. Une discussion a été ensuite entreprise avec le conseil communal de Courgenay qui est entré en matière. Il présente ensuite le plan établi par le bureau d'ingénieurs Buchs et Plumey de Porrentruy et la variante retenue qui reliera le tronçon qui mène à la cheminée de l'A16.

Une partie de l'ancien chemin sera donc abandonné et fermé à la circulation. La réfection du chemin prévoit une largeur de 3 m. Le coût était estimé à CHF 160'000.--. Suite à la mise en soumission, les travaux pourront être effectués par l'entreprise A. Comment SA de Courgenay pour le prix de CHF 120'000.-- y compris les honoraires du bureau d'ingénieurs Buchs et Plumey. Le service de l'économie rurale du Canton du Jura participera à raison de 23 %. L'office fédéral de l'agriculture en fera de même. Il restera donc un solde de CHF 64'800.-- qui seront répartis de la manière suivante : Commune de Courgenay : CHF 20'000.-- / Philippe Noirjean, exploitant : CHF 14'800.-- / Commune de Cornol : CHF 30'000.--. Ce dernier montant figure dans les provisions au niveau des comptes 2014 de la commune. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée. Au vote, l'assemblée accepte le dossier tel que présenté. Les travaux pourront en principe débuter cet automne.

6) Divers

M. Gérard Berret fait remarquer au conseil communal qu'il y a des arbres secs sur le domaine « Derrière-Monterri ». On prendra contact avec le fermier.

M. Henri Amstutz pense que les coupes blanches dans les forêts ne sont pas efficaces et il ne comprend plus ce genre d'exploitation. Il lui est répondu effectivement que la manière d'exploiter les forêts a changé et que certains exemples ont permis de constater que laisser la nature reprendre le dessus fonctionne bien en principe, mais ça prend du temps.

Il est 21h50 lorsque le président lève l'assemblée et souhaite une bonne rentrée aux participants.

Au nom de l'assemblée communale
Le président : Le secrétaire :

M. Gaignat G. Villard